Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260226-LPDC_26_02_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du vingt février avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 21
3. Votants : 21

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	GOUDAL Patrice	P
DESLOGES Jean	P	MALLE Thierry	P
MONTEMBAULT Mélanie	P	LECÈNE Yoann	P
HAMEL Constant	P	LERAY Christine	P
LEMONNIER Tiphaine	P	BOIROUX Céline	P
PETIT Jean-Marc	P	HARDY Laure	P
SALIOT Véronique	P	DUMONT Alison	A
POMMEREUL Edith	P	JÉGAT Francis	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
DUBOIS Catherine	P	COCHET Laëtitia	P
PORCHER Patrice	A	FOUQUET Gaëtan	P
VALLÉE Pascal	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Constant HAMEL été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260226-LPDC_26_02_06-DE

Délibération n° 26.02.06

Avenant Maitrise Œuvre n°4, réhabilitation Eglise Saint Melaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabilitation de l'église Saint Melaine. Il précise que la maitrise d'œuvre est assurée par la SCP (société civile professionnelle) Forest-Debarre, architectes, et son co-traitant la SARL AREA ETUDES LA BAULE. Il rappelle la délibération n°21.07.85 du 22/07/21 approuvant l'avenant n°2 et la délibération 25.04.18 du 10/04/25 approuvant l'avenant n°3.

Monsieur le Maire informe les Conseillers du fait que Monsieur Yannick Magré, gérant de la Bureau d'études AREA ETUDES LA BAULE part en retraite et confie sa mission d'études fluides au Bureau d'études AREA ANGERS, représentée par Monsieur Frédérick Potéreau.
Il précise que l'objet de cet avenant n°4 est l'approbation du transfert des droits et obligations la SARL AREA ETUDES LA BAULE au BET AREA ANGERS dans le cadre du marché de maitrise d'œuvre de la réhabilitation de l'église Saint Melaine.

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux du fait que cet avenant n'a pas d'incidence financière. Il leur présente l'avenant et leur demande de se prononcer.

Les Conseillers municipaux, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuvent le transfert des droits et obligations du bureau d'étude.**
- **Approuvent l'avenant n°4 de Maitrise d'œuvre de la réhabilitation de l'église Saint Melaine.**
- **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 de Maitrise d'œuvre de la réhabilitation de l'église Saint Melaine.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Aymar de GOUVION SAINT CYR

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr